

BOSNIE-HERZÉGOVINE

ENJEU

Deux ans après la signature de l'Accord-cadre général pour la paix (ACGP ou accord de Dayton), la situation des droits de la personne en Bosnie-Herzégovine continue de causer de vives préoccupations. Aucune des trois communautés ethniques n'a pleinement honoré les engagements pris aux termes de l'Accord.

CONTEXTE

Les progrès réalisés avec l'aide de la Communauté internationale dans le domaine des droits de la personne sont réguliers quoique lents. On constate une amélioration progressive de la liberté politique à laquelle contribuent des organismes internationaux tels que l'OSCE, le Bureau du Haut représentant, la Mission des Nations Unies en Bosnie et d'autres groupes, y compris le Médiateur national de Bosnie et le Médiateur de la Fédération. Même si elles n'ont pas été sans bavures, les élections bosniaques aux niveaux du gouvernement national et des entités tenues en septembre ont marqué le début d'une nouvelle phase de démocratisation. Cette tendance a été confirmée par les élections municipales tenues en septembre 1997, qui se sont raisonnablement bien passées, avec une participation de plus de 80 %, et par les élections parlementaires tenues dans la Republika Srpska en novembre 1997.

Il reste nécessaire de favoriser l'indépendance des médias en Bosnie. Tous les médias contrôlés par l'État continuent d'utiliser un ton nationaliste et incendiaire. Suite à des abus particulièrement flagrants de la part de la télévision serbe Pale SRT, la Force de stabilisation a saisi des émetteurs et le Haut représentant a imposé des conditions rigoureuses aux diffusions de Pale SRT. Soutenu par la Communauté internationale, le réseau de diffusion libre (OBN) diffuse à l'heure actuelle sur environ 60 % du territoire de la Bosnie.

Dans les territoires contrôlés par chacune des trois communautés, les membres des autres communautés continuent d'être menacés, harcelés et expulsés. Les autorités des deux entités continuent d'autoriser les occupations de maisons ou d'appartements sans tenir compte des droits de propriété ou des annexes correspondantes de l'ACGP. Les autorités bosniaques entravent également les efforts des organismes internationaux visant à résoudre le problème des personnes disparues en refusant leur aide ainsi que l'information et l'accès aux endroits où les victimes pourraient être enterrées. On continue à restreindre la liberté de mouvement. Le nombre de barrages illégaux établis par la police a cependant considérablement diminué grâce à la surveillance active du Groupe international de police, réalisée en collaboration avec la Force de stabilisation.

Seulement une très petite partie des trois millions de réfugiés et de personnes déplacées ont pu regagner leurs foyers. La situation est pire pour ceux qui veulent retourner à des zones où la majorité de la population fait partie d'une autre communauté ethnique. En 1997, environ 100 000 réfugiés sont retournés à leur région d'origine, la plupart vers des territoires où leur communauté ethnique est majoritaire. Parmi les principaux obstacles au retour des personnes